

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt trois
En exercice : 15 le 3 avril à 20 heures 30,
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 29 mars 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe

Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary MARCHOU Marie

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés : COULON Florian procuration à **AFONSO Djemilla**

SEMENE Marie-Ange procuration à **DUCCROS Lucie**

Objet :

Approbation du Compte de Gestion 2022 budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SGC Toulouse Couronne Est a réalisé le compte de Gestion du Budget Communal pour l'année 2022.

Ce compte de Gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Maire précise que le SGC Toulouse Couronne Est a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. De plus, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2022 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	899 052.17	1 017 200.07
Investissement	103 092.04	207 303.25

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le SGC Toulouse Couronne Est, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 3 avril 2023
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,